



### L'ANEQ APPELLE À UNE «RÉUNION NATIONALE D'URGENCE»

## La lutte contre le dégel des frais de scolarité doit s'intensifier

(BNIR) Après que son gouvernement ait préparé le terrain et que le ministre de l'Éducation ait «nuancé» maintes fois sa promesse de gel, le ministre québécois des Finances, M. Gérard-D. Lévesque, a annoncé, il y a quelques jours, qu'il envisageait, pour le prochain budget, de dégeler les frais de scolarité dans les universités. C'est une menace sérieuse qui implique que les étudiantes et les étudiants doivent dès maintenant intensifier la lutte contre le dégel. Et le temps n'est pas

aux demi-mesures.

Déjà, l'ANEQ a convoqué, pour le 15 mars, une «Réunion nationale d'urgence» pour adopter un plan de riposte et obliger le gouvernement à renoncer à dégeler les frais de scolarité. Cette réunion très importante devra mettre de l'avant des actions à la mesure de la menace que le gouvernement fait peser sur les étudiantes et les étudiants.

C'est une sévère mise en garde que l'ANEQ a servi au ministre des Finances après qu'il eut annoncé qu'il envisageait de dégeler les frais de scolarité. Dans un télégramme qu'elle lui a fait parvenir, l'ANEQ affirme qu'elle «ne laissera pas le gouvernement se déresponsabiliser et faire reposer le fardeau de ses «problèmes» financiers sur le dos des étudiantes et des étudiants». (Voir le texte reproduit ci-contre.)

Pour l'ANEQ, l'enjeu est clair: il faut forcer le gouvernement à renoncer au dégel. Depuis la fin des années 1960, le gel des frais de scolarité est une mesure minimale pour accroître l'accessibilité aux études universitaires alors qu'augmenter le montant que les étudiantes et les étudiants doivent déboursier pour suivre leurs cours pourraient en obliger plusieurs à quitter leurs études. Et de toutes façons, le dégel ne viendrait soulager en rien la crise financière dans laquelle le gouvernement a lui-même enlisé les universités.

Malgré cela, il appert cependant que le gouvernement a bel et bien l'intention de dégeler les frais. Même si nous avons droit à toute une mise en scène pour nous faire croire le contraire, la volonté gouvernementale demeure.

Déjà, le gouvernement péquiste a préparé le terrain, et un récent avis du Conseil des Universités (dont nous avons traité dans notre précédent numéro) abonde dans le même sens.

Dans un tel contexte, les déclarations du ministre Lévesque, comme quoi les étudiantes et les étudiants du Québec paient beaucoup moins que leurs consoeurs et confrères des autres provinces, particulièrement de l'Ontario, et qu'ainsi elles et ils doivent déboursier davantage, doivent

être prises très au sérieux. Il ne fait aucun doute, à l'heure actuelle, que le Conseil des ministres ne se sent pas du tout lié par la promesse du

instant à adopter un important plan de riposte.

C'est pour cette raison que l'ANEQ a convoqué, dès l'annonce de cette menace, une «réunion nationale d'urgence» sur le dégel des frais de scolarité. Cette réunion doit avoir lieu le 15 mars et se tiendra à Montréal, à l'Université du Québec à Montréal. Les délégué-e-s des associations étudiantes du Québec, débattront des propositions, soumises par le Conseil Central de l'ANEQ, qui visent à déterminer nos actions pour les prochains jours et les prochaines semaines.

15 MARS 1986

RÉUNION  
NATIONALE  
D'URGENCE

L'ÉDUCATION  
pour tout le monde

NON  
au dégel

À L'ORDRE DU JOUR

- rapport du Conseil Central
- conjoncture
- plan de riposte

Université du Québec  
à Montréal (UQAM)

405, rue Sainte-Catherine est, Montréal

POUR INFORMATIONS:  
(514) 526-5449

ministre de l'Éducation, Claude Ryan, de geler les frais jusqu'en 1990.

Le mouvement étudiant doit être prêt à parer toute éventualité de dégel et ne doit pas hésiter un seul

## Et de onze!

Le 22 mars 1975, le mouvement étudiant québécois se dotait d'un «outil» déterminant dans sa lutte pour le droit à l'éducation pour toutes et tous, pour de meilleures conditions de vie et d'étude: l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec était fondée.

Depuis, l'ANEQ est toujours demeurée fidèle aux principes qui ont guidé sa mise sur pied, n'hésitant jamais à mettre de l'avant les actions qui s'imposaient. La lutte qui a précédé la fondation de l'ANEQ, une lutte pour l'amélioration du régime de prêts et bourses et pour l'abolition des TAEU (tests d'aptitude aux études universitaires), aura

imprégné notre organisation nationale d'une volonté inébranlable de défendre les intérêts de ses membres, de toujours les défendre sans compromis, sans entente à rabais.

Si, le 22 mars 1986, l'ANEQ célébrera son onzième anniversaire de fondation, c'est parce que, toujours, d'année en année, elle est apparue essentielle, c'est parce qu'elle répond à une nécessité, celle de s'organiser au niveau national, pour défendre et promouvoir nos droits et intérêts, au sein d'une organisation démocratique, autonome et combative.

Bien sûr, que l'ANEQ existe et défende les droits de la population étudiante n'est pas sans déranger quelques personnes. Pensons par exemple au gouvernement qui préférerait sûrement «gérer» à sa guise l'éducation. Le Parti québécois, ancien parti au pouvoir, a même vu à créer d'autres associations «concurrentes» pour diviser le mouvement étudiant et ainsi avoir, dans ce secteur ses interlocuteurs et interlocutrices. Aujourd'hui, c'est le Parti libéral qui en bénéficie.

Mais pour nous, étudiantes et étudiants, cela ne doit pas nous faire renoncer à défendre nos droits; nous devons toutes et tous continuer à développer notre organisation nationale, à y participer activement.

La lutte des étudiantes et des étudiants pour le droit à l'éducation est une lutte juste et encore après onze ans, l'ANEQ demeure la seule association nationale étudiante à pouvoir la mener à terme.

Pour cette raison, et pour plusieurs autres: «L'ANEQ vit et vivra!»

Claude Dionne



Le 22 mars 1984. Les étudiantes et les étudiants manifestent dans les rues de Montréal pour forcer le gouvernement à accéder à leurs revendications.

### RETRANSCRIPTION DU TÉLÉGRAMME DE L'ANEQ

«Le gouvernement doit renoncer à dégeler les frais de scolarité»

Monsieur Gérard-D. Lévesque,  
Bureau du ministre des Finances  
1025, Saint-Augustin,  
Chambre 322  
Québec (Québec)  
G1R 4Z6

Monsieur le ministre,  
L'ANEQ a pris connaissance de votre exposé sur l'état des finances du gouvernement que vous avez présenté aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

Nous nous inscrivons résolument en faux contre le dégel des frais de scolarité que vous envisagez. Une telle mesure est inacceptable parce qu'elle remet en question le développement de l'accessibilité aux études universitaires mais aussi parce qu'elle ne soulagera en aucune façon la crise financière dans laquelle le gouvernement a lui-même enlisé les universités.

L'ANEQ ne laissera pas le gouvernement se déresponsabiliser et faire reposer le fardeau de ses «problèmes» financiers sur le dos des étudiantes et étudiants. Votre gouvernement, monsieur le ministre, doit renoncer à dégeler les frais de scolarité universitaires. Et l'ANEQ est d'avis que les étudiantes et les étudiants sauront vous en convaincre.

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS ET  
ÉTUDIANTES DU QUÉBEC.  
86-03-05.

### ÉDITORIAL

- Les frais de scolarité dans les universités: dégeler ou ne pas dégeler p. 2

### LE DROIT À L'ÉDUCATION

- 100 personnes au colloque de l'AFEUS p. 2
- Nouvelle-Écosse: doubler les frais de scolarité? p. 8
- Les universités du Canada anglais: pas plus «gâtées» p. 8

### LA LOI 32 FRAPPE ENCORE!

- Au Collège John Abbott: l'association est victime des mécanismes de contestation de la loi 32 p. 3
- À Victoriaville: de l'ingérence p. 3



## ÉDITORIAL

## Non au dégel

Le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, affirmait, en décembre dernier, à l'Assemblée nationale, que les frais de scolarité dans les universités seraient gelés jusqu'en 1990. Il réaffirmait ainsi une promesse maintes fois répétées pendant la dernière campagne électorale.

Cependant, cet engagement de gel pour les quatre prochaines années n'aura persisté que... deux mois! Déjà, grâce à toute une mise en scène — une mise en scène qui ne leurre personne, cependant — le gouvernement du Parti libéral laisse planer la menace de dégel. Son jeu est clair: il veut nous faire croire qu'il n'a pas le choix, que c'est à regret qu'il doit dégeler les frais de scolarité.

Mais faut-il, oui ou non, dégeler les frais de scolarité que les étudiantes et les étudiants qui fréquentent l'université doivent payer, des frais qui sont, à l'heure actuelle, pour une personne à temps plein, d'environ 500\$ par année: dégeler ou ne pas dégeler, voilà la question! Non, ne pas dégeler, voilà la réponse!

Le ministre québécois des Finances, Gérard-D. Lévesque, alors qu'il parlait de l'«urgence d'un redressement» des finances publiques, disait envisager un dégel des frais de scolarité. Pour le ministre, la hausse est pleinement justifiée parce que les frais sont maintenus au même niveau, sont «gelés», depuis

1969, parce que, dans les autres provinces canadiennes, le montant des frais est plus élevé — le double en Ontario, aime rappeler le ministre. M. Lévesque oublie toutefois certaines choses.

Il faut savoir d'abord, que si les frais de scolarité sont gelés, au Québec, depuis plus de dix-sept ans, c'est justement pour permettre de développer l'accessibilité à l'université. Et on ne nous a pas encore démontré comment des frais plus élevés pourront amener plus de gens à fréquenter l'université! Par contre, il est évident qu'un bon nombre d'étudiantes et d'étudiants quitteraient les études s'il leur en coûtait plus cher. Et si le ministre aime tant les comparaisons avec l'Ontario, il pourrait peut-être regarder le taux de fréquentation de nos universités: il verrait alors qu'il est de beaucoup inférieur à celui des établissements ontariens. Comme quoi, monsieur le ministre, qu'on compare bien ce qu'on veut bien comparer!

Un autre mythe. On tente de nous faire croire qu'un dégel n'aurait pas d'effets sur l'accessibilité parce qu'une partie de l'argent supplémentaire obtenu par une hausse serait «réinjectée» dans le régime de prêts et bourses. Pourtant, (1) le régime de prêts et bourses est très insuffisant et loin, même très loin, d'être accessible à toutes et à tous; (2) le régime de prêts et bourses est aussi synonyme d'endettement; et (3) c'est d'une

réforme complète de la fiscalité dont nous avons besoin et non pas de l'instauration d'une «mini-fiscalité» entre les étudiantes et les étudiants eux mêmes (comme si l'argent ne se trouvait que dans leurs poches). Sont menteuses et menteurs aussi, celles et ceux qui prétendent qu'un dégel viendrait soulager la crise financière des universités alors que les problèmes de ces dernières sont beaucoup plus vastes et que, de toutes façons, c'est d'un financement public adéquat dont nous avons besoin: l'éducation est un droit pour toutes et tous et l'État doit s'assurer qu'il en soit ainsi.

Le gouvernement, par une propagande bien orchestrée, à coup de fausseté, de calomnies et d'aberrations, tente de se décharger de sa responsabilité politique en faisant apparaître comme inévitable le dégel. Nous devons riposter à de telles stratégies malhonnêtes.

Bien sûr, le dégel des frais de scolarité ne s'est pas encore officiellement concrétisé; il a plus l'allure en ce moment d'une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes. Mais il ne faut justement pas attendre que le gouvernement passe à l'action avant de réagir, car alors, il sera trop tard; la volonté gouvernementale de dégeler étant évidente.

En ce sens, les propositions que le Conseil Central de l'ANEQ amènera à la Réunion nationale d'urgence sur le

dégel des frais de scolarité sont plus que pertinentes:

- une déclaration contre le dégel des frais de scolarité à faire circuler auprès des diverses associations étudiantes;
- des pressions auprès des députées locales et députés locaux;
- des pressions auprès des administrations universitaires;
- une campagne de lettres ouvertes;
- des mobilisations d'envergure au moment jugé opportun;
- une intervention imposante à la Commission parlementaire sur le financement des universités;
- etc.

Finalement, sans plus tarder, avec force et détermination, les étudiantes et les étudiants doivent rappeler que c'est un recul inacceptable que le gouvernement ferait subir à l'éducation au Québec s'il dégelait, dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois, les frais de scolarité universitaires.

Dans nos différentes associations étudiantes, dans nos assemblées générales, le mot d'ordre des étudiantes et étudiants doit être clair, sans équivoque; partout, notre position doit être diffusée, notre revendication doit être connue: L'ÉDUCATION POUR TOUT LE MONDE: NON AU DÉGEL!

Le Conseil exécutif de l'ANEQ

## À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

## La qualité de l'éducation: on en parle!

Plus d'une centaine de personnes ont participé au colloque de l'Association fédérative des étudiantes et étudiants de l'Université de Sherbrooke (AFEUS), *La qualité de l'éducation, parlons-en donc!* Cette activité s'est déroulée durant la journée du 19 février dernier, malgré qu'on n'ait pu lever les cours. Les participantes et participants ont pu s'informer des conditions financières de l'Université, de l'imposition des coupures; se sont prononcées sur des questions de principe face à la qualité de l'éducation et au financement des Universités et ont proposé des moyens d'action pour appuyer leurs revendications.

La journée était divisée en quatre

parties. Un exposé de la situation a commencé la journée, il était présenté par le chercheur de l'AFEUS sur cette question. Des ateliers se sont ensuite formés pour débattre de cette situation et cerner des revendications. En plénière, on a d'abord présenté les rapports d'atelier, ensuite, les propositions de principe ont été discutées et, finalement, des propositions d'action ont aussi été débattues. L'ensemble de ces propositions devront être adoptées dans les instances de l'AFEUS, le colloque n'ayant pas de pouvoir décisionnel.

À partir du constat de l'état des facteurs sensés contribuer à la qualité de l'éducation (taille des groupe-

cours, bibliothèques, encadrement, processus d'évaluation, appareils de laboratoire, liens entre l'enseignement et la recherche, ratio prof-étudiantes, etc.), c'est très majoritairement, voire unanimement, que les participantes et les participants au colloque ont jugé qu'il y a eu effectivement une dégradation. À maintes reprises, il a été souligné que l'université ne devait pas être asservie aux stricts besoins, à court terme, des entreprises et de l'économie. Dans cette optique, des résolutions dénonçant la surspécialisation et l'affaiblissement de notre formation générale ont également été adoptées.

Parmi les moyens d'action adoptés, pour arriver à gagner nos revendications, on retrouve plusieurs campagnes d'information, mais aussi des moyens plus directs, tels l'organisation d'une manifestation à Québec contre le dégel des frais de scolarité, une occupation, à l'université même, pour protester contre les coupures qui se préparent dans les bibliothèques de l'Université de Sherbrooke.

Avant la tenue formelle du colloque, l'AFEUS avait diffusé un guide d'animation et un cahier d'animation pour que les assemblées générales de faculté ou de département puissent discuter du dossier.

Guy LaRochelle

Les préparatifs du XIX<sup>e</sup> Congrès de l'ANEQ vont bon train

(BNIR) L'ANEQ va tenir les 18, 19 et 20 avril prochain, son XIX<sup>e</sup> Congrès national annuel. Déjà, les préparatifs vont bon train. Le Conseil Central de l'ANEQ, l'instance décisionnelle entre les Congrès, s'est réuni dernièrement pour voir à l'élaboration des documents qui seront débattus lors du Congrès. Un ordre du jour à même déjà été adopté.

Ainsi, les points suivants, entre autres, seront discutés au Congrès: les revendications étudiantes, le plan d'action de l'ANEQ, le mouvement étudiant canadien et international, la question-femmes, le droit d'association. Des délibérations doivent également avoir lieu sur les finances et les statuts et règlements de l'ANEQ.

C'est pendant son Congrès national que l'ANEQ décide de ses priorités, de ses grandes orientations et des perspectives à mettre de l'avant pour l'année qui vient. Les décisions sont prises par les délégué-e-s de toutes les associations étudiantes locales membres de l'ANEQ.

Parce que l'ANEQ est démocratique et ouverte, les délégué-e-s des associations non-membres sont également invité-e-s à participer aux délibérations sans toutefois, cela va de soi, prendre part aux décisions de l'ANEQ.

Près de 200 personnes sont attendues au XIX<sup>e</sup> Congrès de l'ANEQ, un Congrès qui est particulièrement important parce qu'il marquera un pas majeur dans la lutte des étudiantes et des étudiants pour l'amélioration de leurs conditions de vie et d'étude.

La prochaine parution du québec ÉTUDIANT donnera un aperçu beaucoup plus détaillé du contenu du Congrès, de sorte à favoriser les débats «pré-Congrès» les plus larges possibles. C'est à suivre.

AVIS D'ÉLECTIONS  
au  
CONSEIL EXÉCUTIF  
DE L'ANEQ

Toutes les personnes désireuses de poser leur candidature à un des cinq postes du Conseil exécutif de l'ANEQ (Secrétaire général-e, secrétaire à l'information, secrétaire-trésorier-e, officier-e aux affaires externes, officier-e au programme) doivent déposer leur programme écrit au Bureau national d'information et de recherche (BNIR) de l'ANEQ au plus tard le 5 avril à minuit, soit deux semaines avant les élections qui auront lieu pendant le XIX<sup>e</sup> Congrès de l'ANEQ. Pour plus d'informations: (514) 526-5449.

le québec  
ÉTUDIANT



le québec ÉTUDIANT est le journal officiel de l'Association Nationale des Étudiants et Étudiantes du Québec (ANEQ). Distribué dans les institutions d'enseignement où l'association étudiante est membre de l'ANEQ (ainsi que dans un certain nombre d'autres institutions), ce numéro du q.É. est tiré à 25 000 exemplaires.

Rédaction: Manon-Anne Blanchard, Claude Dionne, François Giguère, Jean-Pierre Paquet, Guy LaRochelle, Paule Duchesne, Michelle Emond, Sophie Laberge.

Maquettes: Claude Dionne, Paule Duchesne.

Photocomposition et montage: Interlitho Inc.

Impression: Interlitho Inc.

Publicité: PUBLI-PEQ, (514) 526-0295.

Bureau de rédaction: 1581, rue Dufresne, Montréal, H2K 2J5. Tél.: (514) 526-5449.

Dépot légal à la Bibliothèque Nationale du Québec et à la Bibliothèque Nationale du Canada.

ISSN: 705-3098.

le québec ÉTUDIANT est un membre fondateur de la Presse étudiante du Québec (PEQ).

## LE BUDGET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

## Un budget inadéquat qui met en danger l'éducation

(BNIR) L'ANEQ a réagi au budget du gouvernement fédéral, présenté à la fin février, par le ministre canadien des Finances, Michael Wilson. Elle s'attarde bien évidemment d'une façon particulière au financement de l'éducation. Pour Claude Dionne, porte-parole de l'ANEQ, «il est particulièrement inquiétant que le gouvernement veuille renforcer les liens entre l'entreprise privée et les Conseils nationaux de recherche. De telles mesures ne peuvent qu'augmenter dangereusement la surspécialisation de la formation en faisant en sorte qu'elle ne réponde de plus en plus qu'aux stricts besoins des entreprises. Le ministre Wilson a beau parlé d'investissements dans le savoir, c'est de subventions déguisées aux entreprises dont il s'agit.»

L'ANEQ ne se réjouit guère plus de la réduction des paiements de transfert. Elle relève aussi que le

gouvernement n'a guère été rassurant sur le programme d'assurance-chômage tout en ne présentant aucune politique cohérente pour la création d'emplois. «Encore là, souligne M. Dionne, le gouvernement se désresponsabilise et laisse croire que l'entreprise privée va tout régler. Mais c'est un leurre.»

L'ANEQ est aussi d'avis que le budget fédéral n'amène pas vraiment de mesures concrètes pour aider les gens à faible revenu alors qu'il propose plusieurs cadeaux aux entreprises.

Finalement, le porte-parole de l'ANEQ se demande ironiquement, «si c'est pour gagner la guerre contre le déficit que le ministre Wilson énonce très clairement sa volonté d'augmenter les dépenses militaires». «Pour l'ANEQ, il est inacceptable que le budget de la défense soit encore accru», conclut son porte-parole.

L'administration du CEGEP de Victoriaville tente un coup de force. Elle essaie de s'ingérer dans le fonctionnement de l'association étudiante, l'AGECV, entre autres en voulant définir elle-même le quorum des assemblées générales. C'est par le biais de la négociation du contrat de service (l'entente que les associations étudiantes négocient avec l'administration de leur établissement pour la perception des cotisations étudiantes, les locaux, etc.) que l'administration locale tente de parvenir à ses fins.

En fait, le scénario sent le réchauffé et est en voie de devenir un classique. Sans raison apparente, l'administration, avant la date du renouvellement automatique du contrat de service, avise l'association qu'elle souhaite la modification de quelques clauses dudit contrat. L'administration propose alors, comme

à Victoriaville, un nouveau contrat de service duquel se dégage une volonté claire d'augmenter le contrôle du Collège sur l'association.

Pour les représentantes et représentants de l'AGECV, c'est clair, il n'est pas question de jouer à ce jeu avec l'administration. «L'association doit être contrôlée par ses membres, les étudiantes et les étudiants», explique un de ses porte-parole.

La Loi 32, loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes n'est évidemment pas étrangère à cette attitude des administrations locales. Comme on nous l'explique à l'AGECV, la loi 32 fait le jeu des administrations. Ces dernières savent bien que l'accréditation

que la loi 32 permet n'est pas avantageuse pour les associations puisqu'elle s'accompagne de plusieurs mesures de contestation qui font fi des structures démocratiques de ces associations, alors que dans le cadre de négociations locales, la loi laisse carte blanche à l'administration.

Rien n'est encore réglé au CEGEP de Victoriaville, mais il semble toutefois que les prochains jours seront décisifs; au moment d'aller sous presse, l'association comptait tenir très prochainement une assemblée générale alors que l'administration du CEGEP affirme que les négociations, peu importe le résultat, prendront fin le 24 mars.

Claude Dionne

## L'ANEQ AVAIT PRÉDIT LE SCÉNARIO

## Au Collège John Abbott, trois étudiants contestent l'association étudiante

(Q.É.) Au Collège John Abbott, l'association étudiante, la Student Union of John Abbott College (SUJAC), est obligée d'aller en référendum parce que trois étudiants veulent la «remplacer»!

En effet, la Loi 32, loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes, est ainsi faite qu'elle permet à une corporation (qui peut être formée par seulement trois personnes, comme c'est le cas au Collège John Abbott) de contester l'association déjà

existante.

L'ANEQ a toujours dénoncé cette loi adoptée par le gouvernement péquiste en juin 1983. Pour l'ANEQ, c'est une loi anti-étudiante qui, en permettant des contestations des associations par de très petites minorités, peut les déstabiliser constamment. Déjà, il y a plus de deux ans, comme le montre l'illustration ci-contre, l'ANEQ prédisait le scénario qui se produit à John Abbott.

Plus concrètement, voici comment cela se passe au Collège John Abbott.

L'an dernier, un étudiant se présente à l'exécutif de la SUJAC mais sans réussir à se faire élire: il est battu. Plutôt que de continuer à intervenir et à faire valoir ses points de vue dans les instances démocratiques de l'association déjà existante, il «s'associe» à deux autres étudiants, les trois ensemble décidant de former une corporation, comme le permet la troisième partie de la Loi des compagnies (pour les organismes sans but lucratif).

Une fois l'incorporation obtenue, ce qui n'est qu'une question de semaines, les trois étudiants n'ont plus qu'à avertir l'agent d'accréditation (le fonctionnaire du ministère de l'Éducation qui s'occupe des accréditations) qu'ils considèrent qu'ils sont plus représentatifs que les porte-parole étudiant-e-s déjà élu-e-s, et le tour est joué.

Automatiquement, l'agent d'accréditation enclenche le processus de référendum prévu par la loi 32. Si, lors de ce référendum qui, au Collège John Abbott, aura lieu à la fin mars, les trois étudiants obtiennent une majorité qui représente au moins 25% des étudiantes et étudiants du Collège, l'administration locale sera obligée de reconnaître leur nouvelle association et de leur donner les cotisations étudiantes plutôt qu'à la SUJAC.

Et tout cela, sans passer une seule fois par les instances démocratiques de l'association déjà en place!

Bien sûr, — et l'ANEQ faisait la même évaluation lorsqu'elle prédisait, il y a deux ans, ce scénario — la SUJAC considère comme nulles

les chances de réussite d'une telle entreprise. Toutefois, ce référendum l'obligera à dépenser des énergies humaines et financières qui auraient pu autrement être consacrées à l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiantes et étudiants du Collège.

Notons aussi que la Loi 32 spécifie que l'agent d'accréditation a tous les pouvoirs pour imposer, pendant le référendum, les règles qu'il juge nécessaires sans que l'association déjà existante n'est un mot à dire.

Voilà un autre cas qui montre que la Loi 32 doit être retirée.

## Ce qu'en pense notre boule de cristal...

Suite à une lecture très attentive de la loi 32, nous nous sommes permis de faire une projection sur ce qui pourrait advenir de nos associations étudiantes dans les mois à venir.

SCENARIO NO 1: Louise et Pierre fréquentent le Cégep de St-Hyppolite. Tous deux trouvent important que les étudiants et étudiantes s'organisent pour régler les différents problèmes qu'ils-elles vivent. C'est ainsi qu'avec d'autres personnes de l'association étudiante, Louise et Pierre ont travaillé à mettre en branle un plan d'action afin d'améliorer le système des Prêts et Bourses et de réclamer une job ou un

d'accréditation pour se faire reconnaître par la loi 32 et ainsi percevoir les cotisations à la place de l'association déjà en place. L'agent d'accréditation ordonne tout un référendum sur la question. Bien entendu, le scrutin est gagné par Louise et Pierre. Ils ont tenté de mettre en branle un plan d'action. Cependant, Louise, Pierre et leurs amis se virent interrompre leurs et

forts pour améliorer les conditions de vie des étudiants-es afin de leur toutes leurs énergies dans la bataille référendaire pendant près d'un an. La morale de cette histoire est que la loi 32 impose aux associations étudiantes des mécanismes qui en staurant la division, empêchant le dialogue et niant les structures démocratiques déjà en place, nuisent au travail des associations dans le sens de défendre les intérêts des étudiants-es.

SCENARIO NO 2: Depuis 5 ans, Jean-Pierre, Christiane et leurs amis-es se battent pour faire accréditer

l'AGECV. L'an dernier, ils réussirent cet exploit que plusieurs considéraient comme impossible étant donné que la loi 32 exigeait que 7 000 étudiants-es votent en faveur de l'AGECV. Ce qui est énorme dans un université de 28 000 étudiants dont plus de la moitié le sont à temps partiel.

Cette année, comme tous les étudiants-es de l'UQAL, Jean-Pierre et Christiane s'apprêtent à fêter la première année de reconnaissance officielle d'une association étudiante de l'UQAL. La fête est de courte durée car comme le permet la loi 32, l'administration de l'UQAL fait une demande de vérification de la représentativité de l'AGECV. L'agent d'accréditation accède à la demande et ordonne encore une fois la tenue d'un scrutin.

C'est la consternation parmi la communauté universitaire, ainsi encore une fois il faudra axer toutes les énergies de l'association sur le référendum. Après plusieurs semaines d'efforts, le résultat du vote indique que 7069 étudiants-es sont en faveur de l'AGECV. 2566 sont contre. La loi de l'agent d'accréditation a été d'une douche froide. En effet, la loi 32 laissant la plus entière discrétion à l'agent d'accréditation de décider si oui ou non une association est représentative, celui-ci a décidé que comme au scrutin de l'année précédente l'AGECV avait obtenu 1236 voix de plus qu'à celui-ci, cette dernière se verrait retirer son accréditation.

La morale nous saute aux yeux. La loi 32 permet aux administrations de Cégeps et d'universités de s'ingérer directement dans le droit d'association des étudiants-es. De plus, en accordant un vaste pouvoir discrétionnaire aux agents d'accréditation, le ministre se donne les moyens de mener la vie dure aux associations étudiantes un peu trop actives à son goût.

## AU CEGEP DE VICTORIAVILLE

## Lutter pour son autonomie

à Victoriaville, un nouveau contrat de service duquel se dégage une volonté claire d'augmenter le contrôle du Collège sur l'association.

Pour les représentantes et représentants de l'AGECV, c'est clair, il n'est pas question de jouer à ce jeu avec l'administration. «L'association doit être contrôlée par ses membres, les étudiantes et les étudiants», explique un de ses porte-parole.

La Loi 32, loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes n'est évidemment pas étrangère à cette attitude des administrations locales. Comme on nous l'explique à l'AGECV, la loi 32 fait le jeu des administrations. Ces dernières savent bien que l'accréditation

## NOUVELLES BRÈVES

## Un dégel des frais de scolarité remettrait en question les études

(PEQ) Advenant que le gouvernement du Québec impose, comme le voudrait le Conseil des Universités, une hausse des frais de scolarité allant jusqu'au double de leur niveau actuel, 50% des étudiantes et étudiants remettraient en question la poursuite de leurs études. C'est ce qui ressort d'un sondage-maison non-scientifique réalisé par l'Unité auprès de 123 étudiantes et étudiants de l'UQAM.

La consultation-éclair, effectuée le 3 février dernier, confirme bien que les positions de la partie étudiante et du Conseil des Universités se retrouvent aux antipodes. En effet, 96% des répondantes et répondants affirment clairement être en désaccord avec la recommandation du Conseil de doubler les frais de scolarité.

Autre donnée importante, la très grande majorité des personnes consultées (93%) estime qu'une hausse des frais de scolarité ne signifie pas un geste de rhaussemment de la qualité de l'encadrement. Il semble donc que cette hausse proposée par le Conseil ne viendrait que soulager, aux yeux de plusieurs, le Trésor public sans pour autant améliorer la qualité de l'éducation.

## Le Conseil des Collèges rencontre l'ANEQ

(FG) Le 18 février dernier, l'ANEQ rencontrait le Conseil des Collèges lors d'une «réunion exploratoire» afin d'échanger des informations sur leurs projets respectifs et les dossiers prioritaires.

Le Conseil des Collèges, organisme consultatif pour le gouvernement et qui émet des avis au ministre de l'Éducation, a parlé du lancement de l'enquête qu'il a réalisée sur les conditions des enseignantes et enseignants de CEGEP. Le Président de la Commission de l'enseignement professionnel, M. Claude Simard, quant à lui, a invité l'ANEQ à participer à l'enquête que sa Commission réalise sur les étudiantes et les étudiants de l'enseignement professionnel.

Lors de la rencontre, des discussions ont également eu lieu sur la Loi 32. Le financement des universités fut aussi un sujet de discussion. Concernant les prêts et bourses, l'ANEQ a rappelé ses véritables besoins de la population étudiante.

## Les Centres spécialisés: quels impacts?

(FG) L'ANEQ, à la demande de son dernier Congrès, a produit un document sur les Centres spécialisés. Ce document sera utile pour les étudiantes et étudiants concerné-e-s et/ou intéressé-e-s par l'appariation et le développement de ces institutions.

Les principaux points soulevés dans ce document sont: l'importance de la recherche appliquée; la marginalisation de l'enseignement; le peu d'emphase mis sur les besoins de la population locale contre une soumission aux volontés et aux demandes de l'industrie régionale.

D'autres éléments tels les impacts que les centres spécialisés auront sur la population étudiante et le corps professoral, ainsi que les possibilités de détournement des ressources humaines et matérielles des CEGEP vers les Centres spécialisés sont eux aussi expliqués dans le document de l'ANEQ.

Ce document sera disponible au local de votre association étudiante à partir de la mi-session ou au Bureau national d'information et de recherche de l'ANEQ, 1581 Dufresne, Montréal, H2K 3J6. (514) 526-5449.



# CONDITION DES FEMMES CONDIT

## LA FIN DES «FILLES-PRINCESSES»?

(PEQ) Devinette: nous formons environ 52% de la population québécoise et 38% de la population active (au Québec). Notre scolarisation est moins importante que celle de l'autre moitié de la population et notre masse salariale de 53% à 63% de celle de ces derniers. On nous retrouve surtout dans le secteur tertiaire; l'informatique menace nos emplois. Une bonne partie d'entre nous n'est même pas considérée comme active. Qui sommes-nous? Les FEMMES.

C'est un tableau un peu sombre de la situation des femmes au Québec en 1986, mais de nombreuses



inégalités persistent. Au niveau des emplois d'abord. Peu de femmes occupent des postes de cadres et de cadres supérieures dans les organismes publics et parapublics: dans les organismes gouvernementaux, on retrouve plus de 20% de femmes, seulement au Conseil du Statut de la femme (100%), au Financement des partis politiques (28,6%), à l'Office de protection du consommateur

(27,3%), à l'Office des services de garde (25%) ainsi qu'à deux autres organismes, un total de 6 organismes sur les 54 existants (statistiques de 1983).

On ne retrouve aucune femme dans des secteurs aussi stratégiques que les Finances, l'Industrie, Commerce et Tourisme, Énergie et Ressources, Travaux publics, Office des professions et plusieurs autres (13). Ce pour les seuls organismes gouvernementaux; quant au secteur privé, pas de chiffres officiels, mais on suppose qu'ils doivent être semblables.

La situation des femmes en chômage n'est guère rose: elles ont un taux de chômage moyen légèrement supérieur à celui des hommes (14% contre 13,7%), mais tout se complique lorsqu'on compare les taux dans des secteurs non traditionnels tels la conduite de machines (24,2%), le traitement des matières premières (21% contre 15,4%), la fabrication et la réparation d'appareils divers (24,2%).

Une autre caractéristique de la femme-chômeuse, elle reste moins longtemps sur le marché du travail, en moyenne 19,4 semaines contre 22,1. Ce phénomène s'expliquerait, selon Hasan et Broucker, par le découragement, elles se retireraient de la force de travail rémunéré. Ce qui pourrait être expliqué par une plus grande difficulté pour celles-ci

de passer du chômage à l'emploi.

Une cause de ces situations: la formation académique. Les femmes ont en moyenne un niveau de scolarité inférieur à celui de leurs pairs masculins. De plus, les diplômées supérieures se retrouvent principalement dans des secteurs faibles ou saturés tels l'éducation (67,7% de femmes), les Beaux-arts et arts appliqués (66,3%), humanités (61%) et les professions de la santé (60%). Par contre, en Génie et sciences appliquées (10,4%) et sciences physiques (25%), secteurs en plein essor, on en retrouve beaucoup moins.

Même dans le secteur de l'enseignement où elles sont plus nombreuses, elles occupent peu de postes importants: dans les universités, en moyenne, 11% des postes de cadres et des postes d'enseignants. Mais où les retrouve-t-on? Au niveaux préscolaires (98%), élémentaire (89%), secondaire (45%). Leur présence diminue plus le niveau augmente.

Pourquoi les filles ne sont-elles pas plus présentes dans les secteurs technologiques? Jusqu'en secondaire IV, elles réussissent en sciences de façon égale et même supérieure aux garçons, alors que ces cours sont obligatoires. C'est en secondaire V et lors du choix de concentration au niveau collégial que tout se gâte: elles se désintéressent alors des secteurs techniques et se dirigent majoritairement vers les sciences humaines et

administratives. Évidemment, dans des cours comme secrétariat ou coiffure, elles sont largement majoritaires (au collégial comme au secondaire).



Pourquoi? On ignore les causes exactes de ce phénomène mais on suppose qu'il est dû à l'éducation des fillettes qui sont confrontées très tôt aux stéréotypes elle-même. Des solutions? Le gouvernement a mis sur pied un programme de sensibilisation aux métiers non-traditionnels dans les écoles secondaires: *Explorons de nouveaux espaces*. L'effet de ce programme? Jusqu'ici pas de chiffres officiels.

La société a changé: le secteur tertiaire s'est considérablement développé, les femmes se marient tardivement, on retrouve un nombre croissant de femmes chef de famille, le rôle de la femme commence à être perçu différemment. 86% des femmes auront un jour ou l'autre à subvenir à leurs besoins, alors le prince charmant peut bien attendre.

Sophie Laberge

8 mars, Journée internationale de la femme et de la paix, on ne vit pas toujours ainsi. Plusieurs thèmes cohabitent: le jamais sans nous, etc. Plusieurs de ceux que la condition des femmes ne perde pas de ses acquis. Car elles sont menacées et fragiles. Au Québec, on se serait peut-être celui qui a subi un avortement du CLSC de St-Jovite, une recrudescente et une invasion de la pornographie. C'est aussi un monde où se situent de plus en plus des budgets des services sociaux, du travail majoritairement féminin, la santé des femmes, la détermination dangereuse de produits aux effets redoutables, les tampons menstruels, les scandales comme pour les femmes comme intervenant.

En cet ère de «remontée», plus particulièrement les femmes et ne pas se laisser emporter, c'est seulement ainsi qu'on peut faire de nouveaux gains.

## LA COALITION POUR L'AVORTEMENT LIBRE ET GRATUIT PREND SON ENVOL

«Les femmes exigent le droit de disposer de leur corps comme elles l'entendent.» C'est ce qui ressort de la rencontre nationale sur l'avortement qui s'est déroulée le 8 février dernier à Montréal et qui visait essentiellement à jeter les bases de fondation d'une *Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit*.

Répondant à l'appel lancé en novembre 1985 par une quinzaine de groupes, quelque 150 femmes de toutes les régions du Québec et représentant près de cent groupes (syndicats, groupes de jeunes, groupes de femmes, groupes politiques, associations étudiantes, etc.) se réunissaient pour débattre d'une question centrale pour les femmes: le droit à l'avortement libre et gratuit.

Les faits démontrent que les minces acquis gagnés jusqu'à maintenant sont sans cesse menacés et attaqués par les gouvernements, l'Église, les groupes anti-avortement et autres intervenants-es du même acabit.

Qu'on pense aux coupures budgétaires dans les CLSC et dans les Centres de santé des femmes, à la réorientation des services de planning (de plus en plus axés sur la fertilité, par exemple), à la quasi-inexistence de services d'avortement adéquats en région, aux Comités d'Avortement Thérapeutiques (CAT) des centres hospitaliers qui restreignent l'accès à un avortement décent, au groupe *Pro-Vie* qui a réussi dernièrement une percée en obtenant la fermeture du service d'avortement au CLSC de Ste-Thérèse, à toutes les menaces d'injonctions qui pèsent sur les CLSC et les médecins qui osent défier la loi et à ce nouveau ministre de la Justice qui ne peut promettre de ne pas poursuivre les «contrevenant-e-s» à leur loi: tout cela menace à très court terme le droit à un service complet en matière d'avortement libre et gratuit.

C'est devant l'urgence de la situation au Québec et au Canada et dans le but de maintenir les acquis et d'élargir l'accès à l'avortement que les femmes présentes se sont prononcées d'emblée le 8 février en faveur de la création de la *Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit*.

La création d'une telle coalition comblera le vide politique important qu'avait amené la disparition, en 1983, de la *Coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit*.

Le 8 février dernier, les femmes se sont donc entendues sur des bases minimales quant aux objectifs, au rôle, au fonctionnement et au financement de la Coalition.

Quant aux moyens d'action, de nombreuses suggestions ont été acheminées au Comité de coordination élu la journée même et formé de 16 femmes de différentes régions du Québec. Citons principalement l'organisation d'un «tribunal populaire» à Sainte-Thérèse ainsi que la participation à une manifestation pan-canadienne (organisée par l'ACDA, l'Association canadienne pour le droit à l'avortement) à Ottawa en juin 1986.

Dans les prochaines semaines, la Coalition lancera une campagne d'adhésion où tous les groupes qui luttent en faveur de l'avortement seront invités à devenir membre de la Coalition afin d'obtenir une force de frappe maximale.

Une lutte à finir s'engage et l'enjeu est de taille. Tout devra être mis en oeuvre pour soutenir la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit, afin que les justes revendications des femmes en matière d'avortement ne soient pas étouffées par les gouvernements et les manoeuvres de *Pro-Vie*, mais entendues, soutenues et gagnées par la majorité.

Michelle Émond

## L'ORGANISATION DE

L'Organisation des femmes dans l'ANEQ, c'est une organisation qui a pour but premier de défendre et de promouvoir les droits et intérêts des étudiantes. La situation faite aux femmes dans l'éducation, de même que la difficulté pour les militantes de prendre la place qui leur revient dans les organisations syndicales mixtes poussèrent les femmes de l'ANEQ à se regrouper entre elles afin d'agir plus efficacement au sein de l'ANEQ.

Les femmes membres de l'ANEQ se sont donc dotées d'une organisation non-mixte afin d'assurer la nécessaire présence d'une analyse féministe dans le mouvement étudiant national et local. L'ANEQ participe activement à la lutte contre l'oppression des femmes.

Le phénomène de ghettoïsation où les femmes sont orientées et confinées dans des secteurs purement traditionnels est une illustration claire de cette oppression. Elle prend aussi d'autres formes: le sexisme dans l'éducation, l'accessibilité à l'éducation de plus en plus réduite, le harcèlement sexuel, le chantage auquel se livrent certains profs envers leurs étudiantes, la discrimination dans les choix de cours offerts aux femmes, etc. La situation faite aux femmes dans l'éducation n'est cependant qu'une des multiples facettes de l'oppression spécifique des femmes.

L'Organisation des femmes dans l'ANEQ a donc un rôle multidimensionnel. Elle permet aux femmes de discuter entre elles de leurs conditions de vie et d'études, de leurs

revendications et des moyens d'action qu'elles désirent mettre de l'avant. De plus, elle s'assure que les questions qui touchent spécifiquement les femmes soient discutées et mises de l'avant dans les diverses instances de l'ANEQ puis enfin, elle prend des positions formelles pouvant déboucher ultérieurement sur des actions précises dans le but de satisfaire les revendications liées aux conditions de vie et d'études des femmes et aux enjeux des mouvements autonomes des femmes.

En favorisant la diffusion de l'information sur nos revendications, en élaborant des dossiers spéciaux sur les divers aspects de l'oppression des femmes, en tentant de rejoindre et de sensibiliser les étudiantes et étudiants sur les conditions de vie et d'études des femmes, en mettant de l'avant des perspectives, des solutions alternatives et des moyens d'action concrets, l'Organisation des femmes dans l'ANEQ entend poursuivre la lutte contre l'oppression des femmes et concentrer ses efforts dans le but d'améliorer globalement les conditions de vie et d'études de l'ensemble des étudiantes du Québec.

Nous ne pouvons tout faire, tout changer seules. Nous avons besoin que d'autres femmes nous éclairent; nous avons besoin que la participation des femmes au sein de l'Organisation des femmes de l'ANEQ soit massive. Il est évident que cette implication peut prendre plusieurs formes, selon les disponibilités et les goûts de chacune. Mais, une chose est sûre, nous avons besoin de vous!...



# CONDITION DES FEMMES

## QUELQUES DONNÉES PRATIQUES SUR L'AVORTEMENT

es femmes. Cette année, femmes et la pauvreté, les pour et d'eau fraîche, plus mes mais un même idéal, ne fasse que s'améliorer et acquis des luttes antérieures Québec, un des meilleurs exem- t à l'avortement qui récem- par la fermeture du service e-Thérèse. Au Canada, c'est toujours plus importante de de pauvreté au-dessous duquel mes, des coupures dans les mêmes services qui procurent s femmes. Ici et ailleurs dans le prend pour son rhume; expéri- ts contraceptifs; mise en marché (tels les stérilets de marque els) qui sont retirés sans grands enol; non-acceptation des sages- s compétentes, etc..

du conservatisme, les femmes, et mes, doivent redoubler de vigilance ter par les vagues démobilisantes, es pourront conserver leurs acquis pour une société plus juste.

L'accès à l'avortement, les conditions générales qui entourent cette opération, la situation de l'avortement au Québec; voilà autant d'éléments qu'il importe de connaître lorsqu'on est une femme et plus particulièrement pendant notre période de fertilité. Personne, en effet, n'est à l'abri d'un accident de contraception. L'avortement reste, dans ces cas-là, une question de choix pour l'individue concernée.

### Situation générale de l'avortement au Québec

Saviez-vous qu'il y a plus de 20 000 avortements pratiqués chaque année dans les CLSC, les hôpitaux, les Centres de santé pour femmes au Québec? Ces avortements sont des suites des choix opérés par des femmes face à une maternité potentielle, en fonction de leurs besoins et de leurs aspirations. Dans d'autres cas, c'est une interruption d'une grossesse causée par une agression à caractère sexuelle tel un viol, un inceste.

Les femmes qui décident de recourir à l'avortement proviennent de tous les milieux, de toutes les races, de tous les groupes d'âge.

L'avortement, tout comme la maternité, n'est pas une décision frivole et divertissante. Pour obtenir un avortement, les femmes devront

faire une multitude de démarches, attendre entre deux semaines et un mois, parfois plus, pour certaines, il faudra se déplacer vers les grands centres, faute de disponibilité ou d'accessibilité de ce service dans certaines régions, et devront parfois même déboursier une somme allant entre 50\$ (pour les centres de santé des femmes) et 300\$ (pour des cliniques privées où elles seront admises sur la base de leur propre choix).

Dans les hôpitaux, le service est gratuit mais les admissions sont triées par un «comité d'avortement thérapeutique».

### Le rendez-vous

Au Québec, peu importe les centres d'intervention, il est important de noter qu'ils ont tous du mal à répondre à la demande. Il est possible que vous ne puissiez avoir un rendez-vous avant un mois. Il vous faudra attendre, ce qui augmente, dans le cas de grossesses déjà avancées, les risques de complications de l'intervention. À Montréal, cependant, plus d'endroits offrent le service, le processus est donc plus rapide. Pour utiliser le service montréalais, il faut toutefois vous procurer une adresse permanente sur les lieux.

### L'approche

C'est un des éléments (outre le facteur monétaire) très important dans le choix de l'endroit où vous vous ferez avorter.

Dans les hôpitaux, à cause des limites budgétaires, l'approche est moins individualisée que dans d'autres endroits. L'opération se déroule rapidement, vous n'avez pas le temps de réellement vous détendre et à cause de ce manque de relaxation, vous serez probablement plus sujette à ressentir des douleurs. Mais

la qualité de l'approche varie d'une institution à l'autre, cela dépend de l'ouverture du milieu à l'avortement. Dans certains endroits, vous aurez, en prime, un petit discours sur la contraception. On note que dans les hôpitaux anglophones de Montréal, l'approche est détendue, sans sermon moralisateur.

Les Centres de femmes ont une toute autre façon d'établir la relation avec la patiente. Normalement, une période de discussion et d'explication est prévue avec celle qui désire se faire avorter. Cette période est importante, on vous explique le processus, désamorçant ainsi beaucoup d'angoisse.

Les Centres de femmes sont beaucoup plus attentifs à vos besoins, suivant les mouvements de votre corps et attendant que vous soyez prête. De plus, le personnel se montre beaucoup plus ouvert face à l'opportunité que vous soyez accompagnée par une compagne ou un compagnon.

Les cliniques privées ont le même type d'approche, mais sont beaucoup plus rapides... et onéreuses.

Finalement, les CLSC présentent une approche mitoyenne, gratuité et approche personnalisée.

### Les types d'intervention

Il existe environ cinq types d'intervention ainsi que des «fusions» de certaines d'entre elles. Ce sont: la dilatation curetage; l'aspiration curetage; l'extraction menstruelle; les tiges laminaires; les solutions salines ou prostaglandines.

Dans tous les cas, le médecin vérifie d'abord la position et la grosseur de l'utérus, par examen gynécologique manuel. Il place ensuite un spéculum (un type d'écarteur) dans le vagin, afin de bien voir le col de l'utérus. Le médecin nettoie le col à l'aide d'une solution antiseptique.

Ceci enlève les sécrétions vaginales et les nombreux microbes qu'elles contiennent normalement. Rien qui ne fait mal dans cette première partie. Parfois le spéculum peut-être achalant s'il n'est pas bien placé ou si vous êtes trop tendue.

La suite de l'opération dépendra du stade où en est votre grossesse. Entre quatre et sept semaines, cela peut être l'extraction menstruelle et la mini-extraction, de six à douze, l'aspiration-curetage; de huit à quinze, la dilatation curetage. Après, restent deux autres méthodes: les tiges laminaires ou l'induction d'une solution saline ou de prostaglandines.

Les plus courantes sont les aspirations. Selon la méthode appliquée, il y aura anesthésie locale ou générale et le temps de convalescence sera plus ou moins long.

L'extraction menstruelle se pratique avec ou sans anesthésie locale selon le nombre de semaines. Le contenu de l'utérus est aspiré à l'aide d'une seringue. Il n'y a pas de curetage qui suit l'aspiration.

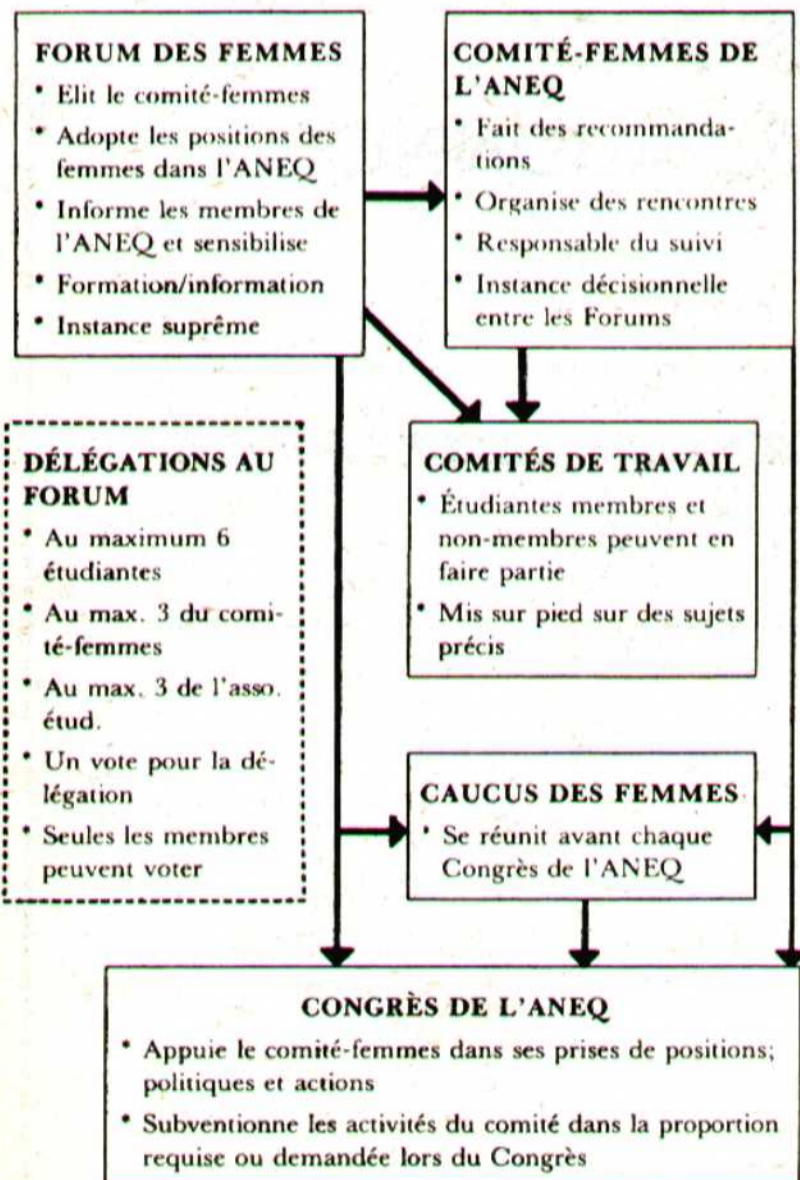
L'aspiration-curetage, elle, nécessite une anesthésie locale. On dilate le col de l'utérus à l'aide de tiges de métal. Une sorte de pompe aspire le contenu de l'utérus. On poursuit avec un léger curetage fait avec une petite curette. De cette méthode peu douloureuse, on peut retenir toutefois que la présence des tiges de métal est un peu irritante.

La dilatation-curetage ne se pratique presque plus depuis l'utilisation de l'aspiration. Ici, l'opération se passe sous anesthésie générale, ce qui prolonge l'hospitalisation. On dilate le col de l'utérus puis on détache le placenta de la paroi utérine avec une curette. On retire ensuite les débris avec des forceps.

(suite à la page 6)

## FEMMES DANS L'ANEQ

### ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION DES FEMMES DANS L'ANEQ



# 27 mars 1986

## Pour le droit à l'avortement On occupe à Sainte-Thérèse

(le lieu est tenu secret pour plus d'efficacité)

### Rassemblement au CEGEP Lionel-Groulx

100 rue Duquet  
Sainte-Thérèse

Pour connaître l'heure de la rencontre et autres détails

communiquez au BNIR de l'ANEQ: (514) 526-5449



# LES FEMMES CONDITION DES FEMMES «-PRINCESSES»?

passer du chômage à l'emploi. Une cause de ces situations: la formation académique. Les femmes ont moyennement un niveau de scolarité inférieur à celui de leurs pairs masculins. De plus, les diplômées universitaires se retrouvent principalement dans des secteurs faibles ou dévalorisés tels l'éducation (67,7% de femmes), les Beaux-arts et arts appliqués (66,3%), humanités (61%) et professions de la santé (60%). Par contre, en Génie et sciences appliquées (10,4%) et sciences physiques (25%), secteurs en plein essor, on retrouve beaucoup moins.

Même dans le secteur de l'enseignement où elles sont plus nombreuses, elles occupent peu de postes importants: dans les universités, en moyenne, 11% des postes de cadres et des postes d'enseignants. Mais où retrouve-t-on? Au niveau pré-universitaire (98%), élémentaire (89%), secondaire (45%). Leur présence diminue plus le niveau augmente. Pourquoi les filles ne sont-elles pas plus présentes dans les secteurs technologiques? Jusqu'en secondaire IV, elles réussissent en sciences de façon égale et même supérieure aux garçons, alors que ces cours sont obligatoires. C'est en secondaire V et au-delà du choix de concentration au niveau collégial que tout se gâte: elles désintéressent alors des secteurs technologiques et se dirigent majoritairement vers les sciences humaines et

administratives. Évidemment, dans des cours comme secrétariat ou coiffure, elles sont largement majoritaires (au collégial comme au secondaire).



Pourquoi? On ignore les causes exactes de ce phénomène mais on suppose qu'il est dû à l'éducation des filles qui sont confrontées très tôt aux stéréotypes elle-même. Des solutions? Le gouvernement a mis sur pied un programme de sensibilisation aux métiers non-traditionnels dans les écoles secondaires: *Explorons de nouveaux espaces*. L'effet de ce programme? Jusqu'ici pas de chiffres officiels.

La société a changé: le secteur tertiaire s'est considérablement développé, les femmes se marient tardivement, on retrouve un nombre croissant de femmes chef de famille, le rôle de la femme commence à être perçu différemment. 86% des femmes auront un jour ou l'autre à subvenir à leurs besoins, alors le prince charmant peut bien attendre.

Sophie Laberge

8 mars, Journée internationale des femmes. Cette année, plusieurs thèmes cohabitaient: les femmes et la pauvreté, les femmes et la paix, on ne vit pas d'amour et d'eau fraîche, plus jamais sans nous, etc.. Plusieurs thèmes mais un même idéal, celui que la condition des femmes ne fasse que s'améliorer et ne perde pas de ses acquis. Car les acquis des luttes antérieures sont menacés et fragiles. Au Québec, un des meilleurs exemples serait peut-être celui du droit à l'avortement qui récemment subissait un accroc majeur par la fermeture du service d'avortement du CLSC de Sainte-Thérèse. Au Canada, c'est une recrudescence et une invasion toujours plus importante de la pornographie. C'est aussi un seuil de pauvreté au-dessous duquel se situent de plus en plus de femmes, des coupures dans les budgets des services sociaux, ces mêmes services qui procurent du travail majoritairement à des femmes. Ici et ailleurs dans le monde, la santé des femmes en prend pour son rhume; expérimentation dangereuse de produits contraceptifs; mise en marché de produits aux effets redoutables (tels les stérilets de marque Robins, les tampons menstruels) qui sont retirés sans grands scandales comme pour le tylenol; non-acceptation des sages-femmes comme intervenantes compétentes, etc..

En cet ère de «remontée» du conservatisme, les femmes, et plus particulièrement les jeunes, doivent redoubler de vigilance et ne pas se laisser emporter par les vagues démobilitantes, c'est seulement ainsi qu'elles pourront conserver leurs acquis et faire de nouveaux gains pour une société plus juste.

L'accès à l'avortement, les conditions générales qui entourent cette opération, la situation de l'avortement au Québec; voilà autant d'éléments qu'il importe de connaître lorsqu'on est une femme et plus particulièrement pendant notre période de fertilité. Personne, en effet, n'est à l'abri d'un accident de contraception. L'avortement reste, dans ces cas-là, une question de choix pour l'individuelle concernée.

## Situation générale de l'avortement au Québec

Saviez-vous qu'il y a plus de 20 000 avortements pratiqués chaque année dans les CLSC, les hôpitaux, les Centres de santé pour femmes au Québec? Ces avortements sont des suites des choix opérés par des femmes face à une maternité potentielle, en fonction de leurs besoins et de leurs aspirations. Dans d'autres cas, c'est une interruption d'une grossesse causée par une agression à caractère sexuel tel un viol, un inceste.

Les femmes qui décident de recourir à l'avortement proviennent de tous les milieux, de toutes les races, de tous les groupes d'âge.

L'avortement, tout comme la maternité, n'est pas une décision frivole et divertissante. Pour obtenir un avortement, les femmes devront

faire un... attendre... mois, p... il faudr... centres... d'accès... taines... même... entre 5... des fem... ques pr... sur la b... Dans... gratuit... triées p... thérap...

Au C... tres d'i... de not... réponde... ble que... rendez-... faudra... dans le... cées, les... l'interv... dant, p... vice, le... rapide... réalais... rer une... lieux.

C'est... facteur... dans le... vous fer... Dans... limites... moins in... tres end... rapider... temps d... et à cau... tion, vo... sujette à

## LIBRE ET GRATUIT

ent.» C'est ce qui ressort de la Montréal et qui visait essentiellement l'avortement libre et gratuit.

quelque 150 femmes de toutes les âges, de jeunes, groupes de femmes, ont posé une question centrale pour les

se sentent menacés et attaqués par les hommes du même acabit.

tant des femmes, à la réorientation de la quasi-inexistence de services (CAT) des centres hospitaliers qui ont permis une percée en obtenant des injonctions qui pèsent sur le service qui ne peut promettre de ne pas le droit à un service complet

but de maintenir les acquis et a été débattue le 8 février en faveur de la

amené la disparition, en 1983,

es quant aux objectifs, au rôle,

u Comité de coordination élu la manifestation pan-canadienne à Ottawa en juin 1986.

où tous les groupes qui luttent pour obtenir une force de frappe

ivre pour soutenir la Coalition des femmes en matière de Pro-Vie, mais entendues, sou-

## L'ORGANISATION DES FEMMES DANS L'ANEQ

L'Organisation des femmes dans l'ANEQ, c'est une organisation qui a pour but premier de défendre et de promouvoir les droits et intérêts des étudiantes. La situation faite aux femmes dans l'éducation, de même que la difficulté pour les militantes de prendre la place qui leur revient dans les organisations syndicales mixtes poussèrent les femmes de l'ANEQ à se regrouper entre elles afin d'agir plus efficacement au sein de l'ANEQ.

Les femmes membres de l'ANEQ se sont donc dotées d'une organisation non-mixte afin d'assurer la nécessaire présence d'une analyse féministe dans le mouvement étudiant national et local. L'ANEQ participe activement à la lutte contre l'oppression des femmes.

Le phénomène de ghettoïsation où les femmes sont orientées et confinées dans des secteurs purement traditionnels est une illustration claire de cette oppression. Elle prend aussi d'autres formes: le sexisme dans l'éducation, l'accessibilité à l'éducation de plus en plus réduite, le harcèlement sexuel, le chantage auquel se livrent certains profs envers leurs étudiantes, la discrimination dans les choix de cours offerts aux femmes, etc. La situation faite aux femmes dans l'éducation n'est cependant qu'une des multiples facettes de l'oppression spécifique des femmes.

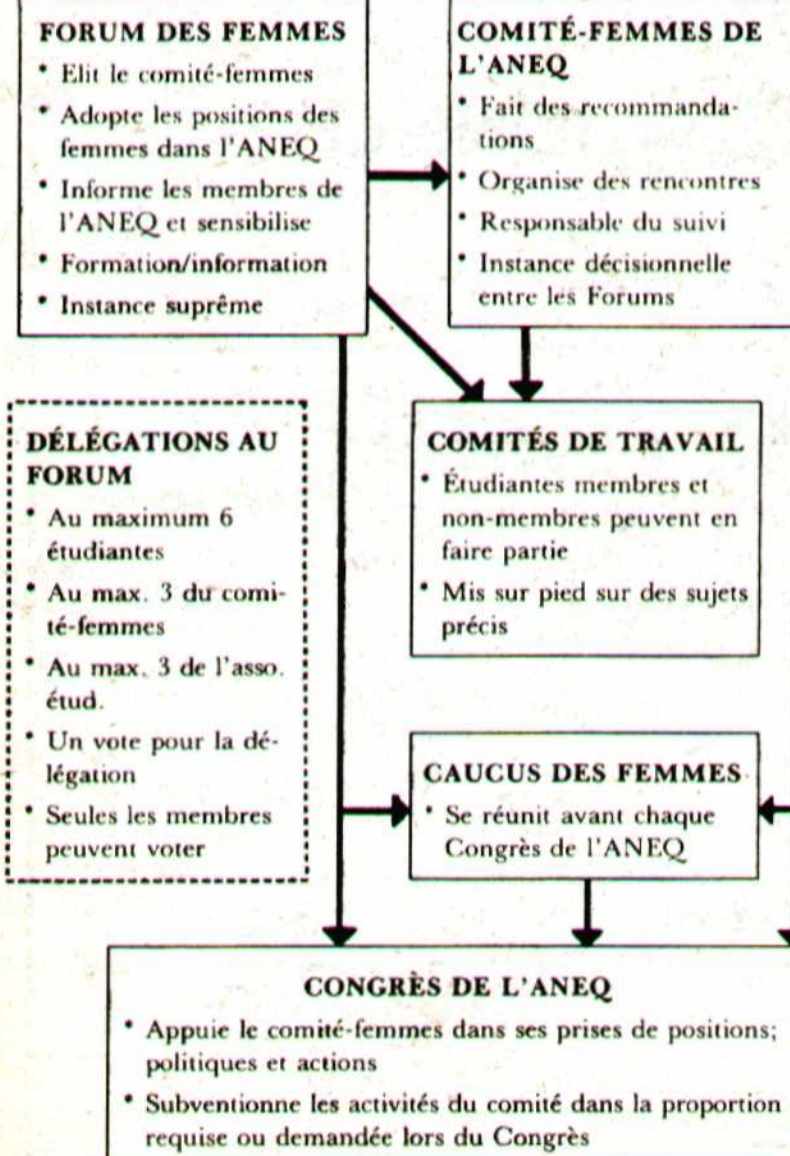
L'Organisation des femmes dans l'ANEQ a donc un rôle multidimensionnel. Elle permet aux femmes de discuter entre elles de leurs conditions de vie et d'études, de leurs

revendications et des moyens d'action qu'elles désirent mettre de l'avant. De plus, elle s'assure que les questions qui touchent spécifiquement les femmes soient discutées et mises de l'avant dans les diverses instances de l'ANEQ puis enfin, elle prend des positions formelles pouvant déboucher ultérieurement sur des actions précises dans le but de satisfaire les revendications liées aux conditions de vie et d'études des femmes et aux enjeux des mouvements autonomes des femmes.

En favorisant la diffusion de l'information sur nos revendications, en élaborant des dossiers spéciaux sur les divers aspects de l'oppression des femmes, en tentant de rejoindre et de sensibiliser les étudiantes et étudiants sur les conditions de vie et d'études des femmes, en mettant de l'avant des perspectives, des solutions alternatives et des moyens d'action concrets, l'Organisation des femmes dans l'ANEQ entend poursuivre la lutte contre l'oppression des femmes et concentrer ses efforts dans le but d'améliorer globalement les conditions de vie et d'études de l'ensemble des étudiantes du Québec.

Nous ne pouvons tout faire, tout changer seules. Nous avons besoin que d'autres femmes nous éclairent; nous avons besoin que la participation des femmes au sein de l'Organisation des femmes de l'ANEQ soit massive. Il est évident que cette implication peut prendre plusieurs formes, selon les disponibilités et les goûts de chacune. Mais, une chose est sûre, nous avons besoin de vous!...

### ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION DES FEMMES DANS L'ANEQ





# CONDITION DES FEMMES CONDITION

## FLASHES



## FEMMES



## FLASHES

### Une pilule pour avorter à domicile?

Ça sent vient, c'est présentement expérimenté en Chine et en France où la mise en marché est prévue pour 1987. Ça s'appelle le RU486. Comment ça fonctionne? Eh bien, vous gobez, comme une aspirine, puis au bout d'un certain temps, une fausse couche est provoquée. Cette méthode serait utilisable jusqu'à dix semaines de grossesse. Évidemment, même si les recherches aboutissent à des résultats intéressants, il n'est pas évident, à cause de la Loi canadienne sur l'avortement, que les femmes québécoises pourront en bénéficier.

(Source: (Marie-Claire, septembre 1985).

En janvier 1985, la compagnie diffusait un message télévisé sur nos écrans demandant aux femmes qui auraient encore un stérilet de cette marque de vite aller se le faire enlever.

Septembre 85, c'est l'appel final pour les plaintes. Il semble bien que la compagnie a hâte d'en finir avec cette histoire qui ne lui a malheureusement pas donné suffisamment de publicité car, malgré les soupçons qui pèsent sur son produit, elle en a tout de même vendu, après son interdiction dans les pays d'Amérique du Nord, à des pays pauvres, aux quatre coins du globe. Heureusement, aujourd'hui le produit est interdit partout mais restent ses effets qui ne sont pas tous indélébiles.

(Source: Communiqu'Elles, P. Duchesne, vol. 11, no. 4, juillet 85.)

désiré. L'avortement était gratuit et pratiqué dans les hôpitaux. C'était sous Lénine, après la révolution de 1917. En 1936, avec Staline, la situation pour l'avortement revient comme avant la révolution, l'avortement redevient interdit sauf dans le cas de maladies héréditaires.

En 1937, une infirmière canadienne a été accusée d'avoir distribué de l'information sur la contraception. Elle a été acquittée et suite à ce procès les personnes mariées et

les médecins ont eu le droit de s'informer «discrètement» sur la contraception et l'avortement.

En 1938, un médecin anglais a avorté une fille de 14 ans qui avait été violée par des soldats. Il s'est lui-même produit devant les tribunaux. Le jury l'a acquitté et a créé un précédent dans la loi permettant l'avortement si la santé mentale et physique de la femme est menacée. Ce précédent à formule ambiguë a été adopté au Canada aussi.

Depuis 1970, un peu partout dans le monde, des lois permettent l'avortement jusqu'à 10 semaines; c'est le cas en France, dans les pays scandinaves, l'Inde, l'Italie, les États-Unis. Toutefois, une Loi adoptée durant la période fasciste italienne spécifiant que l'avortement était un crime contre la race est restée dans les livres jusqu'en 1978.

(Source: Doyle, Judith, «Abortion rights: A chronology», Impulse, vol. 12, no 2, 1985.)

### Petite victoire pour la santé des femmes?

La compagnie AR Robins, fabricante du Stérilet Dalkon Shield vient enfin d'admettre publiquement qu'elle a des responsabilités face aux utilisatrices de son produit. Rappelons que le Dalkon Shields n'est plus distribué au Canada depuis 1974. Pourtant, dernièrement, on pouvait lire dans les journaux québécois que la compagnie accordait encore quelque temps aux utilisatrices blessées pour porter leurs plaintes et réclamer leur compensation. Qu'il y a-t-il à compenser? Eh bien, il semble que ce stérilet n'ait pas été des plus sécuritaires pour des centaines de femmes. En effet, des cas de décès ou de paralysie auraient été reliés à l'usage de cet étonnant contraceptif. C'est d'ailleurs suite à des plaintes déposées contre la compagnie que le produit a été retiré, d'abord aux États-Unis, puis ici.

### Sensibilisation à la santé des femmes

Le samedi, 12 avril, se tiendra à Montréal, une journée de sensibilisation à la santé des femmes. Lors de cette journée on y fera un bilan des luttes et acquis en santé des femmes ainsi que les perspectives. Les principaux thèmes seront: reproduction, sexualité, auto-santé des femmes. Pour informations: Regroupement des Centres de santé des femmes du Québec, (819) 770-3674.

### Notes historiques

En 1348, en Angleterre, un avorteur a été poursuivi pour avoir tué un foetus mais il a été acquitté parce que le foetus n'avait pas de nom de baptême et qu'on ne pouvait identifier si le foetus n'était pas mort avant l'avortement.

En 1920, en URSS, un décret permettait l'avortement à toute femme qui le désirait sous le principe qu'aucune femme ne devait être obligée à mettre au monde un enfant non-



Ah que j'ai hâte d'apprendre à lire!

### MOUVEMENTS?

Pour les gens qui savent déjà lire, une manière différente de traiter les grandes questions de l'heure... un magazine axé sur le changement et la solidarité.

## POURQUOI NE PAS VOUS ABONNER?

(N'oubliez pas de joindre à votre réabonnement ou à votre changement d'adresse le numéro informatif qui apparaît sur l'étiquette d'abonnement)



2336, chemin Ste-Foy  
C.P. 5800  
SAINTÉ-FOY (Québec)  
G1V 4E5  
Tél.: 658-5711

<input type="checkbox"/> Réabonnement	MON ADRESSE
<input type="checkbox"/> Nouvel abonnement	Nom _____
<input type="checkbox"/> Abonnement cadeau	Adresse _____
	Ville _____
<input type="checkbox"/> 1 an Régulier 10 \$ Membre CEQ 8 \$	Code postal _____
<input type="checkbox"/> 2 ans Régulier 18 \$ Membre CEQ 15 \$	JE DÉSIRE ABONNER
	Nom _____
6 numéros par année	Adresse _____
	Ville _____
	Code postal _____

### Avortement

(suite de la page 5)

Autant dans les cas de dilatation, de curetage ou d'aspiration, vous ressentirez une douleur semblable à celle provoquée par des menstruations douloureuses. Cette mauvaise sensation ne dure pas très longtemps.

Chez certaines femmes, des tiges laminaires sont installées. Ce sont des tiges gélatineuses introduites dans le col de l'utérus. Au contact de l'humidité et de la chaleur les tiges se dilatent et font éclater le contenu de l'utérus. Le lendemain, on extrait, soit par aspiration ou avec des pinces spéciales le contenu de l'utérus. Les tiges laminaires sont en fait composées d'algues marines.

«L'induction d'une solution saline ou de prostaglandines se pratique entre seize et vingt semaines de grossesse. L'induction saline consiste à introduire une longue aiguille creuse à travers la paroi abdominale afin de prélever du liquide amniotique et le remplacer par une solution saline. 24 à 48 heures plus tard, le foetus sera expulsé suite aux contractions utérines. Plusieurs hôpitaux ont maintenant tendance à administrer des prostaglandines (plutôt qu'une solution saline) qui sont des substances chimiques naturelles.»(1)

Il importe de savoir que l'avortement provoque, peu importe la méthode, un certain dérèglement physique et qu'il nécessite une convalescence.

Mais plus qu'un choc physique, l'avortement provoque un émotif que l'on ressent avant, pendant et après. De là, la pertinence des structures d'accueil et de suivi de qualité.

N'oublions pas non plus la pression sociale faite sur celles qui décident de se faire avorter: tabous, médisances, désinformation. On tente souvent d'effrayer, de culpabiliser. Alors, si vous décidez un jour de vous faire avorter, entourez-vous de vos meilleur-e-s ami-e-s, fuyez les alarmistes et dites-vous que vous seule savez ce qu'il faut faire et pourquoi.

Manon-Ann Blanchard  
et P. Duchesne

Sources: (1) Avortement: la résistance tranquille du pouvoir hospitalier, éd. du Remue Ménage, Montréal, 1980, p. 71.  
Avortement par dilatation-aspiration-curetage, Clinique de planification familiale de l'hôpital St-Luc, Montréal.

## INCERTITUDE À L'AIDE FINANCIÈRE

# IL FAUT PEUT-ÊTRE S'ATTENDRE À DES COUPURES DANS LES PRÊTS ET BOURSES

Ils se sont évanouis les espoirs qu'on pouvait mettre dans l'implantation d'un nouveau système de gestion informatisée au service de l'aide financière à Québec. Son directeur, André Jolin, vient de confirmer que le ministère de l'Éducation a adopté un moratoire sur la mise en fonction du nouveau système Girafe 2000.

Depuis plusieurs mois, le service de l'aide financière promettait une «révolution»: mettre fin aux erreurs dans le traitement des demandes de prêts-bourses et régler les problèmes de retards dans l'émission des chèques.

Le système informatique actuel, Girafe I, date de 1968, Phénomène impressionnant dans le domaine de l'informatique où un système est considéré désuet après 5-6 ans au maximum. Des 53,300 qu'ils étaient en 1975-76, le nombre de bénéficiaires est maintenant de 120,000. La principale mesure adoptée par la Direction générale de l'aide financière pour résorber cette croissance a été de devancer à deux reprises la date limite pour présenter une demande. Du 30 septembre, elle est passée au 30 juin et, dernièrement, elle a été ramenée au 31 mai.

André Jolin n'a pu nous indiquer à quel moment prendra fin le moratoire. «Les études sont en cours pour dresser un bilan de l'implantation de Girafe 2000», indique-t-il. Chose certaine, l'année 1986-87 s'écoulera sous l'ancien système. Le directeur a annoncé son intention de rencontrer les associations étudiantes nationales à ce sujet.

À l'automne dernier, la DGAFE a tenté de mettre en marche Girafe 2000 qui est installé depuis quelques mois déjà. Il s'en est suivi un fouilli indescriptible, les dossiers se trouvant mélangés et retardés. On n'avait jamais vu cela, des étudiants-ess ont reçu jusqu'à 7 avis contra-

dictoires, des fois datés du même jour. Après quelques semaines, il fut décidé de revenir à l'ancien système.

«Le système n'atteint pas le niveau de performance attendu de lui», indique le directeur de l'aide financière. Il se montre toutefois très réticent à préciser quelle est la nature exacte du problème. «Cela est de nature interne» répond-il sèchement. Mais indique-t-il, l'intégration au nouveau système d'une quantité sous-estimée de données emmagasinées sur l'ancien cause des problèmes majeurs.

## Réformes en vue

Questionné à savoir si le moratoire pouvait s'expliquer par une éventuelle réforme des règles d'attribution de l'aide financière, M. Jolin nous a livré deux importantes nouvelles.

- Au niveau administratif, son service envisage de simplifier le traitement des demandes en «uniformisant l'aide et en faisant des études moins particulières». Il n'a pas été plus précis sur la question.

- Au niveau politique, «le cabinet nous a avisés il y a deux semaines qu'une révision du régime se ferait à la lumière des orientations budgétaires du gouvernement, ce qui remet en question certaines promesses électorales», nous a glissé André Jolin.

Mais le moratoire, précise-t-il, repose sur une décision purement administrative qui remonte à deux mois alors que les intentions politiques sur cette «réforme qui est dans l'air» ne sont connues que depuis peu.

Le directeur général n'a pu nous éclairer sur la nature de la réforme. «ça c'est de la politique et moi, j'administre. C'est au cabinet qu'il faut s'adresser», a-t-il conclu.

Jean-Pierre Paquet

## LE QUÉBEC ÉTUDIANT

Le québec ÉTUDIANT présente chaque mois les événements du mouvement étudiant, du monde de l'éducation, du mouvement de la jeunesse, de la société. Seul journal étudiant national au Québec, il est indispensable à toutes celles et à tous ceux qui veulent connaître les «points de vue étudiants». Pour être assuré-e de toujours en avoir une copie, chaque mois, ABONNEZ-VOUS!

### BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom: .....

Adresse: .....

Ville: ..... Code postal: .....

Je vous règle la somme de 10\$ pour mon abonnement d'un an (8 à 10 numéros) au québec ÉTUDIANT

Envoyez votre règlement à: LE QUÉBEC ÉTUDIANT - Abonnements - 1581, rue Dufresne, MONTRÉAL (Québec) H2K 3J6.

# Quelle idée? Toute une idée!

## LA VÔTRE

Vous avez une idée que vous comptez mettre à profit l'été prochain...  
Vous avez le sens des affaires et l'esprit d'entreprise...  
Tout ce qu'il vous manque, ce sont les fonds pour vous lancer en affaires.

## LA NÔTRE

Prouvez-nous que votre idée est réalisable et nous vous aiderons à la concrétiser grâce à un prêt sans intérêt offert par la Banque Royale et la Banque Nationale du Canada. Jusqu'à 2 000 \$ que vous pourrez rembourser selon des modalités raisonnables.

Rendez-vous à un Centre d'Emploi du Canada, à une succursale de la Banque Royale ou à une succursale de la Banque Nationale du Canada pour obtenir des renseignements sur les prêts aux étudiants entrepreneurs.

C'EST NOTRE IDÉE D'UN BON COUP DE POUCE!

Canada  
Défi 86



Emploi et  
Immigration Canada

Employment and  
Immigration Canada

POUR ANNONCER DANS LE QUÉBEC ÉTUDIANT

FRANÇOIS MEUNIER: (514) 526-0235



## LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Développer  
les universités

Bien plus qu'une simple question budgétaire, le développement d'universités accessibles, de qualité et ouvertes sur les différents champs de connaissance, relève d'un choix de société et d'orientations politiques.

Voilà une des principales conclusions auxquelles en sont venu les participant-e-s au colloque de l'ANEQ sur l'avenir des universités tenu les 15 et 16 février à l'Université Concordia. Les quelque 75 étudiant-e-s y ont acquis une formation sur la situation actuelle des universités et échangé leurs conceptions de ce que devrait être l'avenir de l'éducation universitaire.

«Il y a 21 ans de cela, le Québec n'avait même pas de ministère de l'Éducation. La chose nous paraît impensable aujourd'hui. En 1969 le gouvernement décrétait la création d'un réseau public d'universités, l'Université du Québec. Aujourd'hui, son existence nous paraît aller de soit.»

Ces quelques lignes, tirées des 100 pages de textes à l'appui du colloque, illustrent bien que le Québec a une histoire toute jeune au niveau de l'éducation... mais assez lointaine pour que la majorité des étudiant-e-s ne sachent pas que les acquis actuels proviennent des importantes mobilisations populaires de l'époque.

Mais les acquis sont fragiles, a-t-on pu constater. Après avoir passé en revue les politi-

ques de coupures budgétaires appliquées depuis 1978, les participant-e-s ont dressé un sombre tableau de la qualité de l'éducation. Les exemples ne manquaient pas: classe surchargée, matériel désuet, manque de personnel, etc...

Les frais de scolarité ont bien sûr retenu l'attention prioritaire du colloque. Il ne s'agit pas exclusivement d'une question de porte-feuille. Une majoration des frais de scolarité serait un important moyen entre les mains des autorités pour rendre plus sélective l'accès à l'université.

Et lorsqu'on constate que même en les doublant on n'accroît le budget global des universités que de 4,8 %, il est facile de comprendre à quel point est malhonnête le discours qui tente de faire croire qu'il s'agit là de la solution aux problèmes des universités. Pour retrouver leur niveau de financement de 1979, le budget des universités devrait être majoré de 30%.

Finalement, les participant-e-s se sont montré-e-s inquiet-e-s face aux orientations prises par les universités. De plus en plus, les règles gouvernementales défavorisent les secteurs d'études qui ne sont pas liés au développement économique et technologique. Ce qui entraîne un dangereux rétrécissement du champ d'intérêt des universités.

Jean-Pierre Paquet

## Les universités du Canada anglais ne sont pas plus «gâtées»

Lors du colloque de l'ANEQ sur le financement des Universités, Barb Donaldson, présidente de la Fédération canadienne des étudiants (FCE), a expliqué, lors d'un exposé, l'état actuel des institutions d'enseignement post-secondaire dans les provinces autres que le Québec.

Dans la première partie de son exposé, Mme Donaldson a expliqué que la qualité et l'accessibilité de l'éducation post-

Déjà, entre 1983-84 et 1985-86, c'est 650 millions \$ dont nous n'avons pas vu la couleur. Ces coupures ont des conséquences dramatiques sur la qualité et l'accessibilité de l'éducation universitaire. Dans plusieurs provinces, les frais de scolarité augmentent régulièrement de 10% par année alors que la qualité est en chute libre.

Dans certaines institutions des frais de 100% ont été imposés pour l'utilisation d'ordinateurs et plusieurs services tels ceux de la santé et les prêts inter-bibliothèques ont diminué.

Concernant l'accessibilité à l'éducation, Madame Donaldson déclarait: «Alors qu'un système d'éducation véritablement accessible est un rêve qui n'a pas encore dix ans, déjà pour de nombreuses personnes c'est une chose du passé».

«Au cours de la dernière année les Commissions Mac Donald et Bovey ainsi que la Commission Royale en Nouvelle-Écosse ont toutes recommandé que les frais de scolarité soient augmentés et qu'un système de remboursement des prêts selon le revenu soit implanté afin de permettre le développement de «centres d'excellence». Les étudiants-

e-s du Canada s'opposent vigoureusement à ces propositions. Le système de remboursement des prêts selon le revenu engendrait une augmentation des frais de scolarité qui pourraient atteindre 7,000\$/an et une dette personnelle de 40,000\$» ajoutait la représentante de la FCE.

Madame Donaldson a également dressé un tableau de la situation telle que vécue dans les différentes provinces.

En Nouvelle-Écosse, une Commission Royale d'enquête recommande de doubler les frais de scolarité universitaire qui sont déjà les plus élevés au Canada (voir notre article à ce sujet).

En Ontario, les coupures de budget ont des effets dramatiques sur la qualité et les frais de scolarité ont une tendance à la hausse. Selon le premier ministre Ontarien, si la coupure prévue par le gouvernement Mulroney entre en appli-

secondaire sont sérieusement pris à partie suite aux coupures que le gouvernement fédéral prévoit opérer aux cours des prochaines années. Le programme des paiements de transferts qui établit la participation du gouvernement fédéral dans les services sociaux et l'éducation post-secondaire risque de voir son enveloppe annuelle coupée, pour l'ensemble des provinces, de près de 2 milliards de dollars par année entre 1986-87 et 1990-91.

cation, c'est 75 000 places qui seraient perdues dans les collèges et les universités.

Dans ces deux provinces, la mobilisation est forte. Une manifestation de 2 500 personnes à Halifax et une semaine d'action du 12 au 16 mars en Ontario ne sont que quelques uns des éléments dans la lutte pour une éducation qui réponde aux besoins de la population.

En Colombie-Britannique, le gouvernement Bennett a appliqué les réformes les plus sauvages des dernières années en abolissant toutes les bourses aux étudiant-e-s et en augmentant drastiquement les montants des frais de scolarité.

Ces mesures appliquées en 1984-85 ont été déterminantes pour de nombreux étudiants-nombreuses étudiantes qui ont dû quitter les études universitaires faute de ressources financières. Dans certaines universités c'est par milliers que

les étudiants-es ont quitté les études à un point tel qu'une université, la seule qui n'était pas située à proximité d'un grand centre, a dû fermer ses portes faute de fonds et de clientèle.

Les coupures de budget décernées à l'éducation post-secondaire ne sont pas l'appenage du Québec mais, au contraire, une réalité présente dans toutes les provinces canadiennes. Si l'augmentation des frais de scolarité, conséquences de ces mêmes coupures, ne s'est pas encore concrétisée au Québec, c'est parce que le mouvement étudiant a toujours été prêt à se mobiliser pour défendre les intérêts de ses membres. Au Canada anglais, le mouvement étudiant des provinces attaquées aujourd'hui a compris que c'est dans la lutte que les acquis seront conservés et que l'éducation accessible et de qualité se développera.

## EN NOUVELLE-ÉCOSSE

## La manifestation la plus imposante depuis cinq ans

HALIFAX (Traduction d'un article de la CUP) - C'est la plus grosse manifestation que la ville ait vu depuis cinq ans. Près de 2,500 étudiants universitaires ont traversé le Centre-ville de Halifax, le 13 février dernier, pour protester contre le rapport d'une commission royale provinciale qui recommande de doubler les frais de scolarité.

Les étudiantes et étudiants des universités Dalhousie, Mount St-Vincent et St-Mary's ainsi que celles et ceux des collèges King's et Nova Scotia ont marché de Dalhousie jusqu'à l'Assemblée Nationale de la Nouvelle-Écosse. [...]

La Student Union of Nova Scotia (SUNS) a mobilisé pour la manifestation en couvrant les cinq campus avec des affiches clamant: «*Quelque chose va mal, Tom Mc Linnis, ministre de l'Éducation*» et «*Ne les laissez pas doubler vos frais de scolarité*». Barb Donaldson, présidente de la Fédération Canadienne des étudiants, a participé à la mobilisation en aidant les étudiants et étudiantes à frapper à toutes les portes des résidences étudiantes, appelant ceux-ci, celles-ci à se joindre à la manifestation.

Barb Donaldson déclarait: «*Je ne peux pas croire qu'ils veulent doubler les frais de scolarité en Nouvelle-Écosse, alors que c'est la province où ils sont déjà les plus élevés.*»

En plus de doubler les frais de scolarité, le rapport propose:

- d'éliminer toute les bourses étudiantes;
- d'exiger des étudiants étrangers - étudiantes étrangères qu'ils-elles paient 100% du coût de leur éducation ce qui doublerait les 3 000\$ qu'ils-elles défraient déjà;

— de demander des paiements d'Ottawa, ou des étudiants-étudiantes qui proviennent de provinces ayant un nombre d'étudiants-étudiantes supérieur au nombre de Néo-écossais et de Néo-écossaises qui étudient chez eux. [...]

Deux jours avant la manifestation, le Premier Ministre de la Nouvelle-Écosse, John Buchanan, annonçait dans un communiqué de presse que le gouvernement n'augmenterait pas les frais de scolarité de 100% parce que cette décision devait être prise localement par les différentes écoles.

Barb Donaldson s'est «moqué» du communiqué. «*Le fait que le gouvernement provincial fixe le budget signifie que dans la réalité il établit aussi le montant des frais de scolarité que les universités doivent charger.*»

«*[Mais] il me plaît de voir que gouvernement provincial a tellement peur de nous qu'il a envoyé ce communiqué de presse. Il a essayé d'enlever le vent que nous avions dans nos voiles. Mais au contraire, il a augmenté l'attention que les médias ont accordé à notre intervention.*»

Le jour de la manifestation, le Conseil des Ministres se réunissait pour préparer le discours du Trône qui devait être prononcé à la fin février. Les étudiants et étudiantes ont voulu avec la manifestation, influencer les politiques gouvernementales en matière d'éducation.

Pendant ce temps, en Ontario, les étudiantes et étudiants planifient une semaine d'action pour protester contre les coupures du gouvernement fédéral dans les budgets de l'éducation. Cette série d'actions se déroulera du 12 au 16 mars prochain.

DE LA SATISFACTION,  
en veux-tu...  
en voilà!

